

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 18 janvier 2023

Date de la convocation : 12 janvier 2023

Délibération n° D2023004

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le 18 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes, COCHET, LAVERGNE, PIN-BELLOC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, FRILLAY, GONINDARD, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Absentes excusées : Mmes CASAGRANDE, FRANCH et SENAC

Mme CASAGRANDE a donné pouvoir à M. CROUZIL

Mme SENAC a donné pouvoir à Mme COCHET

M. BOUTEILLER a été élu secrétaire de séance.

Objet : Modification de la délibération n°2021-37 relative à la tarification de la location des salles communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adapter la procédure de location et le tarif de location des différentes salles communales.

➤ Modalités :

Monsieur le Maire précise que toute réservation, même à titre gracieux, doit faire l'objet d'une demande écrite qui devra impérativement transiter par le secrétariat avant d'être transmise et gérée par l'interlocuteur concerné par cette demande.

Le détail des modalités de réservation et d'utilisation de ces salles se trouvera dans les règlements intérieurs modifiés en cours de rédaction.

➤ Tarifs à compter du 1^{er} février 2023 :

SALLE DES FETES			
	Journée semaine	en Samedi dimanche	et Vendredi, samedi et dimanche
Donnevillois et personnel communal*	150 €	350 €	400 €
Extérieur*	180 €	600 €	800 €
CLAD	Gratuité selon disponibilité		
Autre association donnevilloise**	Gratuité 2 dates /an selon disponibilité		
Caution en cas de dégradation	700 €		
Caution / forfait ménage	150 €		

SALLE SOCIO-CULTURELLE			
	Demi-journée	Journée	Week-end
Donnevillois et personnel communal*	30 €	60 €	120 €
Extérieur*	50 €	80 €	160 €
CLAD	Gratuité selon disponibilité		
Autre association donnevilloise**	Gratuité 2 dates /an selon disponibilité et au-delà tarif donnevillois		
Caution en cas de dégradation	300 €		
Caution / forfait ménage	50 €		

SALLE D'EXPOSITION	
	Par exposition durée maximum 2 mois
Donnevillois et personnel communal*	50 €
Extérieur*	80 €
Caution en cas de dégradation	300 €
Caution / forfait ménage	50 €
Gratuité si organisation par l'exposant d'un atelier enfant ou adulte en lien avec l'exposition	

SALLE DU BAS DE LA MAIRIE			
	Demi-journée	Journée	Week-end
Donnevillois et personnel communal*	20 €	40 €	80 €
Extérieur*	40 €	80 €	160 €
CLAD	Gratuité selon disponibilité		
Autre association donnevilloise**	Gratuité 2 dates /an selon disponibilité et au-delà tarif donnevillois		
Caution en cas de dégradation	300 €		
Caution / forfait ménage	50 €		

*habitant, entreprise ou association

** association syndicale de lotissement ou Loi 1901

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'abroger toutes les délibérations antérieures relatives à la tarification des salles communales ;
- D'approuver les montants tels que présentés à compter du 1^{er} février 2023 et jusqu'à révision ;
- D'habiliter Mme Alves Da Cunha Christelle, secrétaire de mairie, à finaliser la rédaction des règlements intérieurs pour les points ne mettant pas en jeu la responsabilité de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les règlements intérieurs.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

